



## **BARS** **Renouvellement des licences**

- Le renouvellement des licences peut se faire en autonomie à compter du 01/09.

Le coût est le même que l'an dernier : 51 € ou 56,22€ si l'option IA+ est choisie.

Pour cela se connecter à l'espace adhérent :

- <https://ffrs360-crm.my.site.com/licencie>
- Nom d'utilisateur : n° licence@ffrs360.espaceadherent.fr
- Mot de passe (si on ne se rappelle pas, cliquer sur mot de passe oublié) et suivre les instructions.
- On arrive sur le site :

Il faut utiliser le bouton INSCRIPTION /COMMANDE dans le bandeau blanc supérieur, puis l'option RENOUELEMENT (et non pas cliquer directement sur ADHÉRER de la page d'accueil).

Choisir son club (le BARS porte le n° **05004**)

Le règlement peut être effectué par CB, ou par chèque (après inscription remettre le chèque au Club).

Une fois l'inscription terminée, le licencié reçoit un courriel (confirmation de commande) de la FFRS, puis sa licence une quinzaine de jours plus tard.

Tout renouvellement de licence doit intervenir au cours du mois de SEPTEMBRE.

Au-delà du 30/09, les personnes ne peuvent plus participer aux activités car elles ne sont plus assurées et l'association n'est plus couverte en responsabilité civile.

Les nouveaux licenciés doivent obligatoirement remettre leur inscription et leur chèque au Club.

**Si l'inscription sous forme informatique ne fonctionne pas, déposer le chèque sous enveloppe au nom du BARS en mairie de La Bâtie-Neuve, ou à remettre à Michèle RAMBAUD ou Michèle GAULTIER qui feront l'inscription.**